



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Générale de la Prévention des Risques

Paris, le

14 DEC. 2009

Service de la prévention des nuisances et de la qualité de
l'environnement
Département produits chimiques, pollutions diffuses et agriculture
Bureau des substances et préparations chimiques
Référence : SPC-09-384.doc

Affaire suivie par : Vincent SZLEPER
Tel. : +33(0)1 40 81 8707
Mél : vincent.szleper@developpement-durable.gouv.fr

**NOTE A L'ATTENTION DES ENTREPRISES INTERVENANT DANS LA MAINTENANCE ET
L'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE REFRIGERATION ET DE CLIMATISATION**

En application de l'article 5 (1) du règlement (CE) n° 1005/2009, l'utilisation de fluides frigorigènes à base de hydrochlorofluorocarbures (HCFC) est interdite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour assurer la maintenance ou l'entretien d'équipements existants de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur, une entreprise peut néanmoins utiliser des HCFC régénérés jusqu'au 31 décembre 2014 conformément à l'article 11(3). Elle peut également utiliser des HCFC recyclés qu'elle a récupérés ou fait récupérer de tels équipements conformément à l'article 11(4).

Elle tient alors un registre dans lequel elle inscrit les entreprises qui lui ont fourni des HCFC régénérés ou la source des HCFC recyclés. Ce registre peut être le même que celui mentionné à l'article R. 543-82 du code de l'environnement.

La mise sur le marché de HCFC recyclés est interdite. Seule la mise sur le marché de HCFC régénérés pour la maintenance ou l'entretien des équipements existants de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur est autorisée jusqu'au 31 décembre 2014 conformément à l'article 11(3) ; une étiquette est alors apposée sur les récipients contenant de

Liste des destinataires *in fine*

**Présent
pour
l'avenir**

09 2009/12/14 14:22:44

tels HCFC, qui mentionne le numéro de lot, le nom et l'adresse de l'installation de régénération ainsi que les substances qui ont été régénérées.

Par ailleurs, l'article R. 543-93 du code de l'environnement dispose que les opérateurs ne peuvent réintroduire ou réutiliser les fluides récupérés que s'ils sont conformes à leurs spécifications d'origine. Cette disposition, qui est issue du décret n° 2007-737 du 7 mai 2007 relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements de réfrigération et de climatisation, interdit donc l'usage de fluides frigorigènes recyclés dans le cadre de la maintenance et de l'entretien des équipements existants de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur, et n'autorise que celui des fluides frigorigènes régénérés. Cette disposition qui s'oppose à la disposition communautaire sera très prochainement abrogée.



LISTE DES DESTINATAIRES

Association Française du Froid
17 rue Guillaume Apollinaire
75006 Paris
a.f.f@wanadoo.fr

Alliance Froid Climatisation Environnement
55 bis rue Porte Rabel
61300 L'aigle

Syndicat National des Entreprises du Froid, d'équipements de Cuisines
Professionnelles et du Conditionnement de l'Air
6 rue de Montenotte
75017 Paris
proy@snefcca.com

Fédération Française du Bâtiment
6/14 rue de la Pérouse
75784 Paris Cedex 16
LineV@national.ffbatiment.fr

Union Nationale Artisanale
2, rue Béranger
75140 PARIS Cedex 03
h.naves@capeb.fr

Union Syndicale Nationale des Exploitants Frigorifiques
36 rue Laborde
75008 Paris
info@usnef.fr

QUALICLIMAFROID
3 Rue de la Corderie - Centra 396
94616 RUNGIS CEDEX
contact@qualiclimafroid.com

SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICE
191 avenue Aristide Briand
94237 CACHAN CEDEX
fr.efluides@sqs.com

BUREAU VERITAS CERTIFICATION
Immeuble « Le Guillaumet » - 60 avenue du Général de Gaulle
92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Info.fluidesfrigorigenes@fr.bureauveritas.com

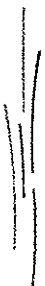
CEMAFROID
Parc de Tourvoie - BP 134
92185 ANTONY CEDEX
eric.devin@cemafroid.fr

CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MECANIQUES
7 rue de la Presse - BP 802
42953 SAINT ETIENNE CEDEX 9
sqr@cetim.fr

GROUPE DE PREVENTION
1 rue du Fort
77720 QUIERS
direction@groupegdp.fr

DEKRA Certification
5 avenue Garlande
92220 BAGNEUX
info@dekra-certification.fr

SOCOTEC QUALIFICATION INTERNATIONAL
3 avenue du centre
78280 GUYANCOURT



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr